



Sommet du millénaire des Nations unies

New York

du 6 au 8 septembre 2000

Cahier d'information

Canada

DOCS
CAI EA 2000US5 EXP
UN Millennium Summit New York
September 6-8, 2000 : background
information. --
16143780

9 5036 01036550 6



LIBRARY E A / BIBLIOTHÈQUE A E

*Imprimé sur du
papier recyclé*



*Printed on
recycled paper*



Ministère des Affaires étrangères
et du Commerce international

Department of Foreign Affairs
and International Trade



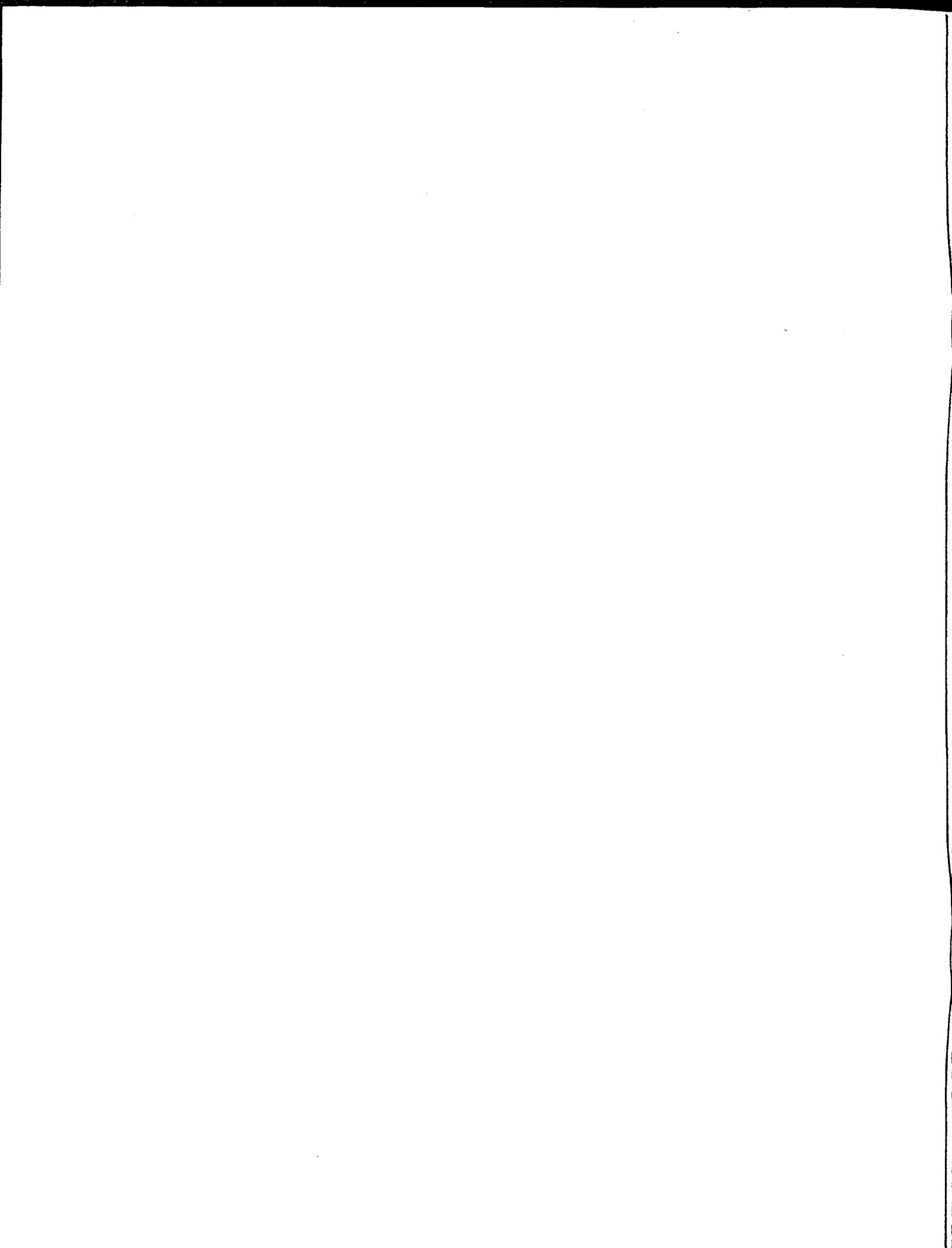
Imprimé au Canada
Printed in Canada

Table des matières

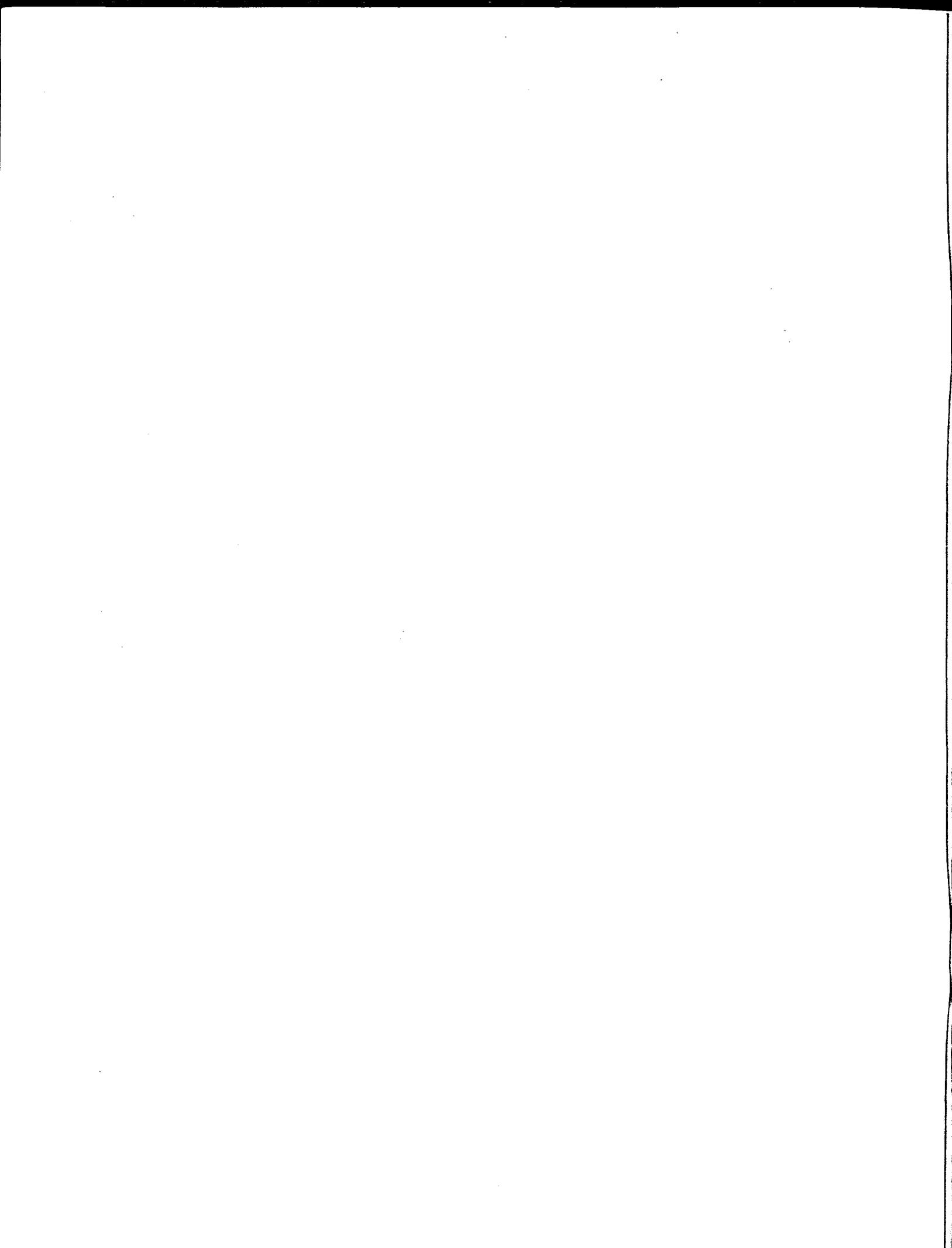
Sommet du millénaire des Nations unies

Renseignements généraux

Contexte général et objectifs canadiens	7
Maintien de la paix et prévention des conflits	8
Sécurité humaine et droits de la personne	13
Développement et réduction de la pauvreté	15
L'ONU aujourd'hui : autres enjeux et initiatives	16



Renseignements généraux



Contexte général et objectifs canadiens

Le Sommet du millénaire de l'Organisation des Nations unies (ONU), qu'a proposé le secrétaire général Kofi Annan en vue d'élaborer une vision des Nations unies pour le XXI^e siècle, se tiendra à New York du 6 au 8 septembre 2000. Le premier ministre Jean Chrétien y participera aux côtés de quelque 170 chefs d'État et de gouvernement.

Le Sommet comportera deux séances plénières quotidiennes qui accueilleront chacune une trentaine de conférenciers. De plus, quatre tables rondes s'y tiendront sous la présidence d'autant de chefs de nations. Ces assemblées seront toutes fermées à la fois aux médias et au public.

Le premier ministre du Canada prononcera une allocution le 7 septembre, au cours d'une séance plénière, et prendra part à une table ronde et à un sommet du Conseil de sécurité.

Voici les objectifs que s'est fixés le Canada :

- demander avec insistance la réaffirmation ferme des objectifs globaux de l'ONU et assurer son rôle de chef de file mondial en ce qui concerne la promotion de la paix et de la sécurité internationales;
- réitérer l'appui du Canada aux approches multilatérales adoptées pour s'attaquer aux problèmes mondiaux, et faire en sorte que l'ONU réponde mieux aux besoins du XXI^e siècle grâce à une réforme et à une revitalisation de ses activités;
- continuer à s'inspirer du rapport du secrétaire général (*Nous, les peuples : le rôle des Nations unies au XXI^e siècle*) pour relever les défis de la mondialisation et promouvoir la sécurité humaine et le développement durable;
- réaffirmer le rôle de chef de file du Conseil de sécurité et chercher à améliorer son efficacité en ce qui a trait au règlement des conflits et aux opérations de maintien de la paix, en particulier en Afrique.

Maintien de la paix et prévention des conflits

En 1999, le secrétaire général de l'ONU, M. Kofi Annan, a appelé les États membres à favoriser une « culture de prévention ». Même s'ils disposent des outils nécessaires à la prévention des conflits, l'ONU et le Conseil de sécurité doivent avoir une vision ainsi qu'une volonté politique quant à l'utilisation de ces outils. La prévention efficace des conflits oblige à élargir la définition de la sécurité de manière à englober les menaces à la sécurité humaine, en s'attachant à la protection des civils dans les situations de conflit armé, aux opérations de soutien de la paix, au problème des enfants touchés par la guerre, au renforcement du maintien de la paix ainsi qu'à un nombre croissant d'autres considérations humanitaires.

Les tribunaux pénaux internationaux pour le Rwanda et l'ex-Yougoslavie montrent que les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité ne restent pas impunis. La création d'une cour pénale internationale sera un élément dissuasif encore plus puissant. Une intensification des activités de l'ONU en matière de prévention des conflits viendrait étayer les efforts déployés sur d'autres tribunes internationales, comme le groupe des huit grands pays démocratiques les plus industrialisés (G8). Au Japon, en juillet 2000, les dirigeants et les ministres des affaires étrangères des pays membres du G8 ont présenté une initiative globale visant, entre autres, à contrer les flux illicites de diamants et les transferts illégaux d'armes légères, à renforcer le respect des sanctions, à s'attaquer au problème des enfants touchés par la guerre, à accroître la capacité de l'ONU en matière de police civile et à améliorer la structure des politiques de développement.

Le Canada estime que l'ONU en général, et le Conseil de sécurité en particulier, doit faire participer davantage d'intéressés à ses délibérations et se montrer plus souple quant aux formes à donner à ses réunions. Le Canada a demandé à plusieurs reprises le renforcement de la capacité de réaction rapide de l'ONU, et il accueille avec une vive satisfaction l'initiative du secrétaire général visant à constituer un groupe de haut niveau qui serait chargé d'examiner tous les aspects des opérations de paix des Nations unies. Soulignant que la création de la Cour pénale internationale est un jalon important vers une réelle responsabilisation à l'échelle internationale, le Canada a ratifié le statut instituant ce tribunal, le 7 juillet 2000. Il a exhorté le Conseil de sécurité à recourir davantage aux sanctions ciblées à titre de mesure préventive et affirmé que la responsabilité sociale des entreprises était une question qui commande l'attention des ministres des affaires étrangères du G8.

La protection des civils

En dépit des nombreuses dispositions du droit international interdisant de s'en prendre aux civils dans les situations de conflit armé, des agressions sont souvent perpétrées en toute impunité. Dans le rapport intitulé *Nous, les peuples : le rôle des Nations unies au XXI^e siècle*, qu'il a soumis au Sommet du millénaire, le secrétaire général souligne la nécessité de renforcer le respect des droits de la personne et du droit humanitaire international ainsi que celle de mettre fin à la culture de l'impunité des attentats contre les civils et d'élaborer des stratégies de protection afin de satisfaire à de nouveaux besoins. Le secrétaire général insiste également sur la nécessité de renforcer les opérations de paix, d'améliorer les sanctions et d'endiguer la prolifération des armes légères.

Le Canada s'est employé activement à promouvoir la protection des civils au sein de l'Assemblée générale, du Réseau de la sécurité humaine, d'institutions spécialisées de l'ONU, d'organisations régionales, d'organisations non gouvernementales internationales et de réseaux tels que le G8. En février 1999, au moment où il occupait la présidence du Conseil de sécurité, le Canada a parrainé deux séances d'information ouvertes sur la question. En septembre 1999, il a été l'auteur de la résolution 1265 du Conseil de sécurité sur la protection des civils dans les conflits armés. Le 19 avril 2000, le Conseil a adopté la résolution 1296, dont le Canada était l'auteur. La résolution 1296 porte principalement sur des recommandations clés qui ont trait à la protection physique découlant du rapport présenté par le secrétaire général le 8 septembre 1999, et elle vise à assurer que les rapports destinés au Conseil de sécurité refléteront les dispositions relatives à la protection des civils. Le Canada prépare également, à l'intention des membres du Conseil, une liste de vérification englobant les dispositions pertinentes des résolutions 1265 et 1296. Chaque fois qu'il envisage de prendre des mesures officielles, le Conseil devrait tenir compte de ces dispositions.

Les efforts du Canada ont mis les membres du Conseil de sécurité en présence de porte-parole clés de la scène humanitaire et des droits de la personne comme jamais auparavant. Le secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires a présenté des exposés au Conseil à cinq reprises depuis janvier 1999. Les dirigeants d'organismes clés de l'ONU et le représentant spécial du secrétaire général pour les enfants et les conflits armés ont également pris la parole devant le Conseil de sécurité. En septembre 1999, le haut-commissaire aux droits de l'homme a comparu pour la première fois devant le Conseil. Et, à la demande du Canada, le sous-secrétaire général et conseiller spécial pour l'égalité hommes-femmes a participé à un débat du Conseil de sécurité consacré à l'Afghanistan et portant notamment sur les droits de la personne et la situation humanitaire.

Opérations de soutien de la paix

On dénombre actuellement 19 opérations de soutien de la paix des Nations unies, regroupant un effectif de quelque 36 600 personnes. Plus de 6 000 policiers sont déployés dans le cadre de missions de l'ONU, soit 33 p. 100 de tous les gardiens de la paix des Nations unies. L'ONU, qui a sollicité environ 8 900 policiers, n'a pas été en mesure toutefois de combler tous les postes. Quelque 5 000 civils travaillent aux opérations de soutien de la paix de l'ONU et, de ce nombre, 3 500 sont des professionnels à statut international. Un peu plus d'une centaine des membres du personnel à statut international sont des Canadiens. Ces chiffres ne comprennent pas les personnes que les organismes de l'ONU ont embauchées pour des opérations de paix.

Le Canada, qui participe depuis très longtemps aux activités de maintien de la paix, est respecté pour la qualité de son personnel et pour son leadership en matière de politique de maintien de la paix. Au début de juillet 2000, il était le 27^e contributeur de personnel affecté à l'ONU pour des activités de maintien de la paix. (Cela ne tient pas compte des 1 700 Casques bleus placés sous le commandement de l'OTAN en Bosnie.) Le Canada a déployé 118 officiers dans des missions menées aux quatre coins du monde et il occupe le 12^e rang des pays qui affectent des policiers à des tâches de maintien de la paix. En outre, 2 730 membres des forces canadiennes participent à d'autres opérations de soutien de la paix.

Cherchant à étendre son action à de nouveaux domaines du maintien de la paix, comme le déploiement de policiers et d'experts, le Canada renforce sa capacité de déployer rapidement des experts de haut calibre et étudie les moyens d'améliorer la formation spécialisée. Le Canada fait preuve de leadership dans des domaines tels que la sécurité des camps de réfugiés, le rôle des policiers armés et non armés et le déploiement rapide. Préconisant depuis longtemps de doter l'ONU d'une capacité de réaction rapide, le Canada appuie les efforts visant à créer un état-major de mission à déploiement rapide et participe à la Brigade multinationale d'intervention rapide des forces en attente des Nations unies, et il a dégagé des contributions destinées au Système de forces en attente. Le Canada joue un rôle actif dans les efforts déployés par l'ONU et par l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) en vue d'améliorer leur capacité de réaction, l'accent étant mis sur l'examen des pratiques d'embauche de l'ONU et l'initiative évolutive de l'OSCE sur les équipes d'assistance et de coopération rapides d'experts.

Les enfants touchés par la guerre

La situation pénible des enfants touchés par la guerre est l'une des tragédies les plus dévastatrices de l'époque actuelle : des millions d'enfants sont marqués par la brutalité des guerres et des conflits. Parmi eux figurent des enfants qui ont été estropiés ou qui ont perdu leurs parents, leur foyer, leur école et leur aptitude au

jeu. On estime en outre à quelque 300 000 le nombre d'enfants qui auraient servi des factions belligérantes à titre de soldats, d'esclaves sexuels ou de porteurs d'eau. La cause de la sécurité humaine incite le monde à examiner la question des enfants touchés par la guerre du point de vue de ces victimes.

Des efforts ont été déployés au sein des Nations unies pour renforcer les normes internationales dans ce domaine. Au Conseil de sécurité, la résolution 1261, d'août 1999, et celles qui l'ont précédée, les résolutions 1265 et 1296, ont poussé l'ONU à intégrer dans ses travaux les droits et le bien-être des enfants touchés par la guerre. Le représentant spécial du secrétaire général pour la protection des enfants en période de conflit armé a défendu les droits des enfants dans les zones touchées par les conflits auprès de dirigeants politiques, d'organisations non gouvernementales (ONG) et de groupes nationaux partout dans le monde.

Préconisant une approche globale de la situation pénible des enfants touchés par la guerre, le Canada et le Ghana ont organisé en avril 2000 la Conférence sur les enfants touchés par la guerre en Afrique occidentale. De plus, le Canada accueillera à Winnipeg en septembre 2000 la Conférence internationale sur les enfants touchés par la guerre. Le Canada a joué un rôle de premier plan dans la négociation du Protocole facultatif sur la participation d'enfants aux conflits armés et il a été le premier pays à le signer et le ratifier en juin et juillet 2000. Le Canada s'efforce de faire intégrer cette question au sein du système des Nations unies, de l'Organisation des États américains (OEA), de l'OSCE, de l'Organisation de l'unité africaine et de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest.

Par l'entremise de l'Agence canadienne de développement international (ACDI), le Canada appuie des projets visant à aider les enfants touchés par la guerre dans plusieurs domaines. Grâce à des initiatives canadiennes de consolidation de la paix et de sécurité humaine et du Fonds canadien d'initiatives locales, le gouvernement du Canada coopère avec des ONG et avec les populations locales en vue de réintégrer tous les enfants touchés par les conflits armés. Le Canada a participé aux conférences africaine, latino-américaine, européenne et asiatique sur l'utilisation des enfants soldats, organisées par la Coalition internationale pour mettre fin à l'utilisation des enfants soldats. Au Canada, le gouvernement collabore avec un éventail de citoyens intéressés au sein du Comité mixte ONG-gouvernement sur les enfants touchés par la guerre, que préside le conseiller spécial du Canada pour les droits des enfants.

Les ministres des Affaires étrangères et de la Coopération internationale du Canada seront les hôtes conjoints de la Conférence internationale sur les enfants touchés par la guerre, qui se tiendra à Winnipeg en septembre 2000. La Conférence réunira des ministres des affaires étrangères et d'autres ministres, des ONG, des dirigeants d'entreprise, des représentants des Nations unies et des jeunes.

La conférence a pour objet d'évaluer la situation et de préparer la Session extraordinaire que l'ONU consacra aux enfants en septembre 2001. Les participants à cette session examineront les nombreux malheurs qui ont frappé les enfants à titre de réfugiés, de personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, de victimes de traumatismes et d'exploitation sexuelle et de soldats. Les impacts des conflits selon le sexe seront également à l'étude.

Renforcement du maintien de la paix

De nouveaux défis se posent en ce qui concerne le maintien de la paix. Les Nations unies doivent faire face non seulement à des mandats plus complexes et à une demande croissante d'effectifs militaires, mais aussi à la nécessité de déployer militaires et civils en tandem, de manière opportune et efficace. Devant la nécessité de cette réforme, le secrétaire général a chargé un groupe de haut niveau d'examiner le dossier du maintien de la paix. Celui-ci a présenté son rapport à la fin d'août 2000. Le Canada a collaboré étroitement avec ce groupe et il souscrit à ses recommandations énergiques en faveur du changement.

Sécurité humaine et droits de la personne

L'engagement du Canada à l'égard de la sécurité humaine tient à de nouvelles réalités mondiales. Il représente un changement majeur et nécessaire dans les approches traditionnelles des relations internationales et des affaires mondiales, où l'État a longtemps été le principal acteur et objet de préoccupation.

En tant que membre du Conseil de sécurité des Nations unies en 1999 et 2000, le Canada a lancé le débat sur diverses questions intéressant la sécurité humaine et les droits de la personne, comme la protection physique et juridique des civils et la nécessité d'adopter des régimes de sanctions plus humanitaires et efficaces. Le Canada accueille favorablement et défend l'importance qui est accordée à l'individu dans le rapport du millénaire du secrétaire général de l'ONU, intitulé *Nous, les peuples*.

Les droits de la personne sont fondamentaux dans le dossier de la sécurité humaine. La promotion du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales est l'un des objectifs énoncés dans la Charte des Nations unies. Dès sa nomination, le secrétaire général a entrepris de faire des droits de la personne l'un des piliers centraux des travaux de l'ONU. Depuis la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948, les Nations unies ont adopté une série de conventions et de déclarations qui visent à protéger et à promouvoir les droits de la personne. Avec la Déclaration universelle de 1948, le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et le Pacte international relatif aux droits civils et politiques forment la Charte internationale des droits de l'homme. Le Haut-commissariat des Nations unies aux droits de l'homme, organe de l'ONU assurant la coordination des activités relatives aux droits de la personne, a charge de veiller à ce que les questions entourant ces droits soient examinées d'office dans l'ensemble du système des Nations unies.

Le Canada est aux Nations unies un chef de file reconnu dans de nombreux dossiers relatifs aux droits de la personne et il a récemment été réélu à la Commission des droits de l'homme. Au sein de celle-ci, il a piloté des résolutions sur diverses questions, dont la situation des droits de la personne au Rwanda et en Sierra Leone, la violence faite aux femmes, les enfants touchés par la guerre, les exodes de masse, l'impunité ainsi que la liberté d'opinion et d'expression, et sur le groupe de travail concernant la déclaration des droits des populations autochtones.

Au sein des Nations unies, le Canada préconise le renforcement du système des droits humains à l'ONU, une meilleure coordination entre le Haut-commissariat aux droits de l'homme et les autres éléments du système des Nations unies ainsi qu'une intégration plus systématique des droits de la personne dans les activités

de paix, de sécurité et de développement. Le Canada est conscient que, pour atteindre ces objectifs, il faudra renforcer l'assise financière et notamment accroître les ressources budgétaires consenties aux divers organismes et mécanismes qui constituent le programme des droits de l'homme.

Le Canada, qui est un fervent défenseur et promoteur de la démocratie, est de plus en plus sollicité en ce qui concerne divers aspects du processus démocratique, particulièrement dans les démocraties jeunes ou naissantes. Sa réponse à cet égard prend essentiellement la forme d'une aide au développement dans les domaines suivants : supervision des élections, renforcement institutionnel, réforme judiciaire, formation de la police et renforcement de la société civile. Le Canada a aussi largement participé à des missions d'observation des élections conduites par des organisations internationales telles que l'OEA, l'OSCE, le Commonwealth et la Francophonie.

Développement et réduction de la pauvreté

Malgré les progrès accomplis, 1,2 milliard de personnes ne peuvent toujours pas satisfaire leurs besoins fondamentaux et continuent de vivre avec moins de 1 \$US par jour, et presque 3 milliards de personnes le font avec moins de 2 \$ par jour. Les conditions difficiles inhérentes à la pauvreté, notamment la faim et la maladie, sont souvent accompagnées de guerres, de violence, d'exploitation, de corruption, d'un mauvais gouvernement et d'une dégradation de l'environnement.

Ainsi, le Sommet du millénaire mettra-t-il fortement l'accent sur la réduction de la pauvreté et le développement. Dans son rapport du millénaire, intitulé *Nous, les peuples*, le secrétaire général recommande, entre autres, l'accroissement de l'aide publique au développement (APD), l'élargissement de l'allègement de la dette et un meilleur accès aux marchés pour les produits des pays en développement.

Le budget du gouvernement du Canada pour l'APD se chiffre à environ 2,5 milliards de dollars, ou 0,28 p. 100 du produit national brut du Canada, ce qui est comparable à l'Allemagne (0,26 p. 100) et au Royaume-Uni (0,23 p. 100).

L'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) est menée par le Fonds monétaire international (FMI) et implique la participation de plusieurs pays et organisations internationales. Elle recommande un allègement de la dette plus rapide, plus poussé et plus large. Elle lie également de façon plus étroite les économies ainsi réalisées à une augmentation des dépenses sociales, selon la stratégie de réduction de la dette élaborée par les gouvernements des PPTE en collaboration avec la société civile et les institutions financières internationales.

Au Sommet d'Okinawa en juillet 2000, les dirigeants du G8 ont reconnu la nécessité d'un allègement rapide des dettes grâce à l'Initiative PPTE et ils se sont de nouveau engagés à accélérer le plus possible le processus. Un tel allègement doit être lié à des efforts de réduction de la pauvreté et de saine gestion publique.

Le Canada a versé 150 millions de dollars au Fonds d'affectation spéciale de la Banque mondiale en faveur des PPTE et 65 millions de dollars au Mécanisme de réduction de la pauvreté et de croissance et au Fonds d'affectation spéciale du FMI en faveur des PPTE.

En outre, l'Initiative canadienne d'allègement de la dette prévoit la remise intégrale de la dette des PPTE qui ont franchi le processus de qualification et prouvé qu'ils pouvaient utiliser les sommes ainsi épargnées à des fins productives. L'Initiative a pour but d'éliminer réellement la dette des PPTE. Le Canada a aussi radié presque toutes les dettes constituées par l'APD destinée aux PPTE, et, depuis 1986, il verse toute son APD sous forme de subventions. Les dettes éliminées totalisaient 900 millions de dollars. Le seul pays qui a encore une dette d'APD envers le Canada est la Birmanie.

L'ONU aujourd'hui : autres enjeux et initiatives

La situation financière

La situation financière de l'ONU demeure précaire, ce qui a une incidence néfaste sur le programme de l'Organisation, notamment sur les activités fondamentales du Conseil de sécurité. En juin 2000, les contributions non acquittées des États membres s'élevaient à près de 3 milliards de dollars américains.

La contribution du Canada au budget ordinaire de l'ONU est la 7^e en importance. Sa quote-part pour 2000 se chiffre à 28,6 millions de dollars américains (environ 41,5 millions de dollars canadiens). Il paye toujours à temps ses droits à l'ONU, sans poser de conditions, et n'a aucune contribution non acquittée. En janvier 2000, le Canada était l'un des 43 États membres à avoir versé en entier sa quote-part prévue dans le budget ordinaire de 2000.

Le barème des quotes-parts au budget ordinaire de l'ONU a été établi en 1946, selon la « capacité de payer ». Il est calculé en fonction du produit national brut (PNB) des États membres par rapport au PNB mondial. Seuls les États-Unis sont assujettis au plafond actuel fixé à 25 p. 100. En mars 2000, au début des délibérations du 5^e Comité financier de l'ONU, 12 scénarios concernant les barèmes des quotes-parts ont été présentés. Une décision du secrétaire général de l'ONU au sujet d'un nouveau barème des quotes-parts pour la période 2001-2003 n'est pas attendue avant décembre 2000.

Le Canada est disposé à prendre part à des négociations sur l'établissement d'un nouveau barème et il est favorable à une réévaluation du barème prévu pour les activités de maintien de la paix. Sa part des dépenses consacrées à de telles activités est la même que celle établie pour le budget ordinaire de l'ONU (2,732 p. 100). Le Canada souscrit à l'idée d'imposer de façon continue une cotisation très élevée aux membres permanents du Conseil de sécurité pour ces activités, compte tenu du rôle particulier qu'ils jouent dans le maintien de la paix et de l'ordre à l'échelle internationale.

L'initiative visant les traités

Dans son Rapport du millénaire, *Nous, les peuples : le rôle des Nations unies au XXI^e siècle*, le secrétaire général Kofi Annan invite « tous les gouvernements qui ne l'ont pas encore fait à signer et à ratifier les divers pactes, traités et conventions qui constituent le corpus du droit international ».

Afin d'appuyer cette initiative, le secrétariat de l'ONU a dressé une liste de 25 traités fondamentaux qui mettent en évidence les principaux objectifs de

l'Organisation. En date du 7 juillet 2000, le Canada avait signé et ratifié 18 des 25 traités figurant sur cette liste. Les 7 traités et conventions restants font l'objet d'une étude attentive, en consultation avec les provinces. Des lois canadiennes devront être modifiées avant que certains traités ou conventions ne soient ratifiés.

Trois d'entre eux ont été signés, mais non ratifiés :

- la Convention sur la sécurité du personnel des Nations unies et du personnel associé;
- la Convention internationale sur la répression des attentats terroristes à l'explosif;
- le Protocole de Kyoto.

Les quatre autres n'ont pas été signés ni ratifiés :

- le Deuxième protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques, visant à abolir la peine de mort;
- le Protocole facultatif se rapportant à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes;
- le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie impliquant des enfants;
- la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs et de leur famille.

Le *Global Compact* de l'ONU

L'initiative *Global Compact*, lancée par le secrétaire général de l'ONU lors du Forum économique mondial de Davos (Suisse) en janvier 1999, invite les dirigeants d'entreprise des quatre coins de la planète à adopter une série de neuf principes fondés sur la Déclaration universelle des droits de l'homme, la Déclaration de Rio sur l'environnement et la Déclaration relative aux principes et aux droits fondamentaux au travail de l'Organisation internationale du travail.

On cherchera ainsi à créer un carrefour où convergeront les efforts déployés par le monde des affaires à l'appui des objectifs de l'ONU, de sorte que celle-ci puisse, dans ses décisions stratégiques, prendre en compte un large éventail de vues. Les entreprises participantes doivent manifester publiquement leur appui à l'égard des objectifs de l'Organisation; diffuser dans le site web de *Global Compact* un exemple illustrant les progrès accomplis dans la mise en œuvre des principes mis

de l'avant par l'initiative; et, entreprendre des activités conjointes avec l'ONU. Au cours d'une série de réunions tenues par l'équipe de *Global Compact*, le monde des affaires, les syndicats et la société civile ont exprimé leur appui en faveur des principes et objectifs généraux de *Global Compact*.

Le Canada souscrit à l'initiative du secrétaire général et a recommandé que l'on redouble d'attention en ce qui a trait à la responsabilité sociale des entreprises à l'échelle internationale. Peu d'entreprises canadiennes ont participé à une réunion qui a eu lieu en juillet 2000; néanmoins, des cadres supérieurs de Placer Dome, une entreprise du Canada, y ont assisté. Quelques organisations non gouvernementales canadiennes œuvrant partout dans le monde étaient présentes, tout comme la Confédération internationale des syndicats libres et la Commission syndicale consultative, dont le Congrès du travail du Canada fait partie. Le gouvernement canadien était représenté par la Mission permanente du Canada auprès de l'Organisation des Nations unies à New York.

Parmi les partenaires actifs au sein de *Global Compact* figurent la Chambre de commerce internationale, la Confédération internationale des syndicats libres, Amnistie Internationale, Human Rights Watch et la Fédération mondiale de la faune. Environ onze associations de gens d'affaires et sept ONG sont devenues des partenaires au titre de *Global Compact*. Le rôle que jouent les gouvernements dans l'initiative n'est pas encore défini, même s'ils ont participé à la réunion de juillet en qualité d'observateurs.

En juillet 2000, lors d'une séance de l'ONU, le secrétaire général a présenté trois mesures devant être prises ultérieurement :

1. dégager les bonnes pratiques et les faire connaître en vue de la mise en œuvre des principes du *Global Compact*;
2. tirer parti de l'expertise et des possibilités de partenariat qu'offrent sur le terrain les organismes de l'ONU;
3. insister sur la transparence et l'obligation de rendre des comptes.

La Cour pénale internationale

Le 17 juillet 1998, le Statut de la Cour pénale internationale (CPI) a été adopté par la Conférence diplomatique de Rome. Le Statut entrera en vigueur dès que 60 États l'auront ratifié. Jusqu'à aujourd'hui, 14 pays l'ont ratifié et 98 l'ont signé. De nombreux États ont fait savoir qu'ils ratifieront le Statut en 2000 ou en 2001. La CPI viendra s'ajouter aux tribunaux nationaux et exercera sa compétence lorsque ceux-ci ne seront pas en mesure ou disposés à traduire les criminels en justice. La Cour sera saisie de questions tels les génocides, les crimes contre l'humanité, les crimes de guerre ainsi que les crimes d'agression, une fois qu'une définition convenable de ces derniers aura été adoptée.

Le Canada a joué un rôle de premier plan en vue de l'établissement d'une cour pénale internationale. En effet, le Canada a signé le Statut de la CPI le 18 décembre 1998, il a été le premier pays à adopter des lois de mise en œuvre complète et il a ratifié le Statut de la Cour le 7 juillet 2000. Des représentants canadiens s'affairent au sein de nombreuses instances à recueillir un vaste appui en faveur de la CPI, et le Canada lancera cet automne une campagne de sensibilisation à cette dernière. L'ambassadeur du Canada en Suède préside la Commission préparatoire à la CPI.

Le 30 juin, la Commission a adopté deux documents importants : l'un portant sur les règles de procédure et la preuve; l'autre sur les éléments constitutifs du crime. Expliquant qu'ils ne pouvaient appuyer la création d'une cour pouvant empiéter sur la compétence des tribunaux américains, les États-Unis ont voté contre le Statut de Rome en 1998. Ils ont néanmoins participé aux travaux en vue d'établir une règle de procédure. Bien que le Canada, ainsi que d'autres États, reconnaisse la grande importance de la participation des États-Unis, il ne saurait accepter de règles procurant une exemption particulière aux ressortissants américains. Finalement, la Commission en est arrivée à un compromis ne mettant pas en péril le Statut de la Cour et n'accordant pas d'exemption aux Américains, mais qui leur permettait tout de même de continuer à prendre part aux débats de la CPI.

L'égalité hommes-femmes

Les conférences mondiales des Nations unies sur les femmes ont contribué au renforcement progressif des dimensions juridique, économique, sociale et politique du rôle des femmes. Le plus récent événement, une session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies tenue en juin 2000, a permis de réviser et d'évaluer le Programme d'action de Beijing, adopté en 1995. Le Canada a joué un rôle de premier plan en présidant les négociations et en assurant la coordination au nom des pays partageant les mêmes vues.

L'Organisation des Nations unies a adopté une approche stratégique bipartite face à la question de l'égalité hommes-femmes : des politiques et des programmes ciblés destinés aux femmes et aux filles, conjointement avec l'intégration d'un souci d'équité entre les sexes dans toutes ses activités. En dépit de ces progrès, le rapport *Nous, les peuples*, préparé par le secrétaire général en prévision du Sommet du millénaire, a mis en évidence les questions relatives à l'égalité hommes-femmes, notamment la nécessité pour les gouvernements de diminuer la disparité entre les sexes dans le domaine de l'éducation. La féminisation de la pauvreté et la violence faite aux femmes sont les principaux thèmes de la Marche mondiale des femmes qui se déroulera prochainement. Cette manifestation, organisée par la Fédération des femmes du Québec, se terminera à l'Assemblée générale des Nations unies le 17 octobre.

L'égalité des femmes est un élément fondamental des politiques étrangère et intérieure du Canada et de sa politique en matière d'aide étrangère au développement. Au nombre des priorités du Canada aux Nations unies figurent l'intensification des efforts déployés en vue d'intégrer les droits des femmes dans le système onusien, la promotion des activités visant à éliminer la violence faite aux femmes et l'accroissement de la participation des femmes dans le processus décisionnel. Le Canada a appuyé une vaste gamme d'initiatives, notamment la rédaction d'une résolution visant à intégrer la dimension hommes-femmes dans le système des Nations unies, qui a été adoptée à l'unanimité en 1997.

Le Canada a joué un rôle décisif en contribuant à l'élaboration de la Déclaration des Nations unies sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes, adoptée par l'Assemblée générale en 1993, et en occupant le poste de rapporteur spécial des Nations unies sur la violence contre les femmes en 1994. Au sein de l'ONU, une résolution de longue date entre le Canada, l'Australie et la Nouvelle-Zélande, mise en œuvre à l'Assemblée générale et à la Commission de la condition de la femme, favorise l'amélioration de la condition des femmes au secrétariat des Nations unies. Le Canada présentera cette résolution à la 55^e session de l'Assemblée générale. Il a également contribué à garantir l'inclusion d'une liste détaillée des crimes fondés sur le sexe dans le Statut de la Cour pénale internationale.

La criminalité transnationale organisée

La Convention des Nations unies contre la criminalité transnationale organisée est une importante initiative de l'ONU comprenant des engagements dans des domaines comme le blanchiment d'argent, la corruption, l'assistance juridique et l'extradition ainsi que la coopération et la formation des policiers. La Convention est complétée par trois projets de protocoles portant sur la fabrication et le trafic illicites des armes à feu, le trafic d'immigrants et le trafic des personnes, en particulier des femmes et des enfants.

La négociation de la convention principale s'est terminée à la fin de juillet 2000. La négociation des protocoles devrait se terminer à la fin d'octobre 2000. Une cérémonie de signature devrait avoir lieu à Palerme, en Italie, du 12 au 15 décembre 2000.

L'adoption de la Convention ne devrait nécessiter aucune modification importante à la législation canadienne. Les Nations unies instaureront un programme d'assistance technique pour les pays qui pourraient avoir du mal à mettre en œuvre la Convention et demanderont aux pays développés de participer à ces efforts.

Le terrorisme

Le Canada appuie fermement les efforts déployés à l'échelle internationale pour éliminer le terrorisme, mais il estime que la lutte contre le terrorisme doit impliquer le respect des droits de la personne, la primauté du droit et la protection des libertés fondamentales. Le Canada a signé 12 conventions internationales de lutte contre le terrorisme et en a ratifié 10. Afin d'en assurer la conformité avec les déclarations de l'ONU et les recommandations du G8, les représentants du Canada examinent les politiques intérieures du pays visant à lutter contre le terrorisme et à freiner le soutien aux terroristes. Le Canada travaille en collaboration avec ses partenaires du G8 pour promouvoir l'adhésion à toutes les conventions actuelles de lutte contre le terrorisme grâce à une démarche conjointe recommandée par le Groupe de spécialistes du G8 sur l'anti-terrorisme.

Le 10 février 2000, le Canada a signé la Convention pour la répression du financement du terrorisme, récemment négociée. Les négociations portant sur la Convention pour la répression du terrorisme nucléaire, proposée par la Russie, sont toujours dans une impasse en ce qui concerne la disposition d'exemption militaire. La Sixième Commission des Nations unies amorcera sa séance de septembre 2000 par un groupe de travail d'une durée de deux semaines qui examinera la Convention générale pour la répression du terrorisme, proposée par l'Inde. Le Canada appuie prudemment cette initiative, car il craint, comme ses partenaires du G8, qu'elle dévie de son objectif et entraîne des discussions sur des questions pratiquement impossibles à régler, comme la définition du terrorisme.

Les stupéfiants

Il existe trois conventions des Nations unies sur le contrôle des stupéfiants, signées en 1961, 1971 et 1988. Lors de la 20^e Session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations unies, consacrée en juin 1998 au problème mondial des stupéfiants, le Canada et les autres pays participants ont convenu d'une déclaration politique demandant le renforcement de la coopération internationale en matière de lutte contre l'abus et le commerce illicite de stupéfiants.

En vertu de la déclaration politique, les dirigeants ont convenu que les objectifs concernant la réduction de l'offre et de la demande relatives aux stupéfiants pouvaient être atteints dans les délais prévus, soit entre 2003 et 2008. Ils se sont également mis d'accord sur des plans d'action précis qui établissent des engagements à l'égard du renforcement de la coopération internationale dans les domaines du contrôle des produits chimiques précurseurs, des stimulants de type amphétamine, de la coopération judiciaire, du contrôle du blanchiment d'argent, de la réduction de la demande et du développement alternatif.

La stratégie nationale de lutte anti-drogue du Canada est équilibrée, car elle est axée autant sur la réduction de la demande que sur l'application de la loi. Le Canada est en voie de mettre en œuvre des règlements en vue de satisfaire aux exigences des conventions de 1971 et de 1988.

Notes

doc
CA1
EA
2000U55
EXF

b 3697587(A)
b 3697599(A)



UN Millennium Summit

New York

September 6-8, 2000

Background Information

Dept. of Foreign Affairs
Min. des Affaires étrangères

JUN 8 2004

Return to Departmental Library
Retourner à la bibliothèque du Ministère

Canada

*Printed on
recycled paper*



*Imprimé sur du
papier recyclé*



Department of Foreign Affairs
and International Trade

Ministère des Affaires étrangères
et du Commerce international



Printed in Canada
Imprimé au Canada

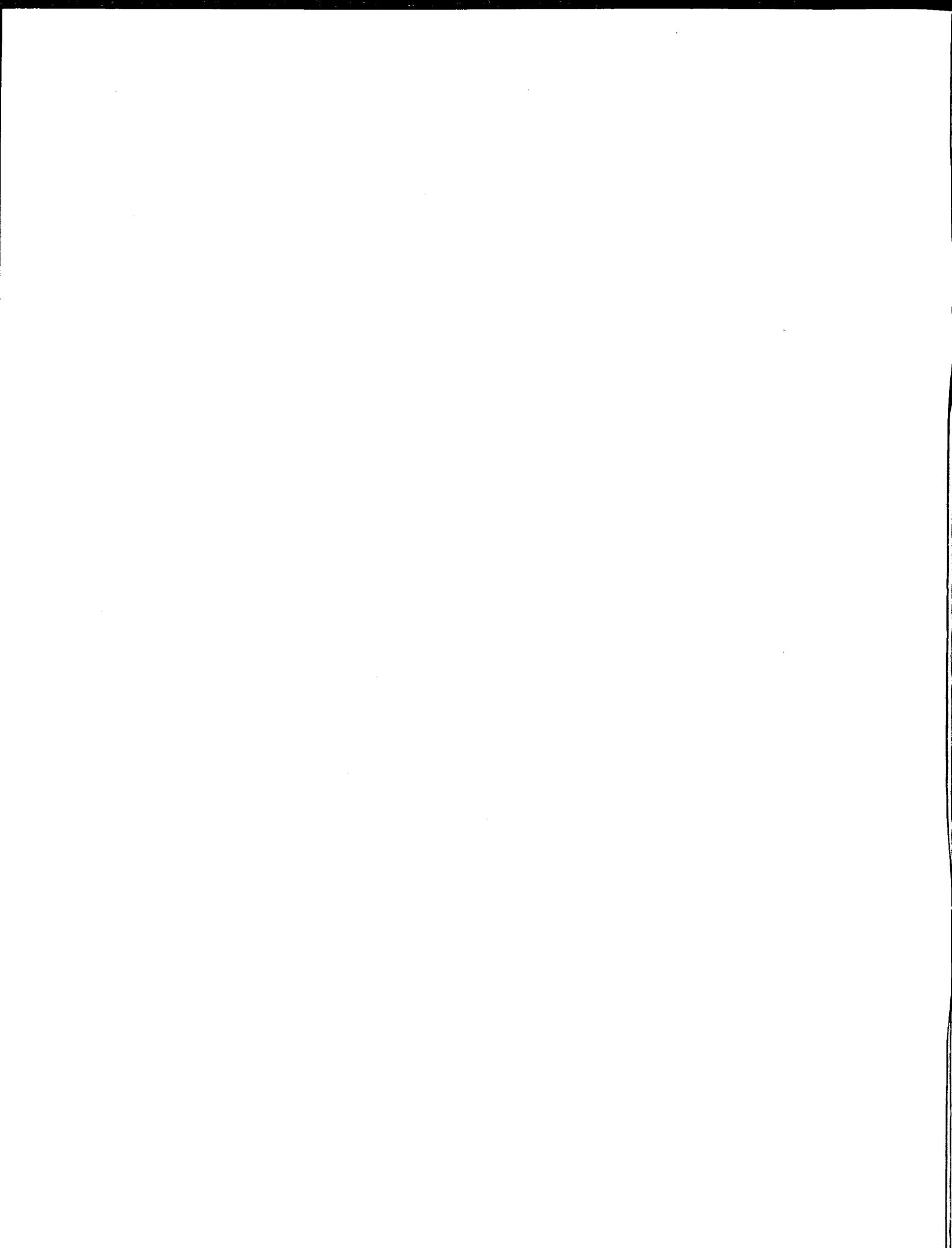
Contents

UN Millennium Summit

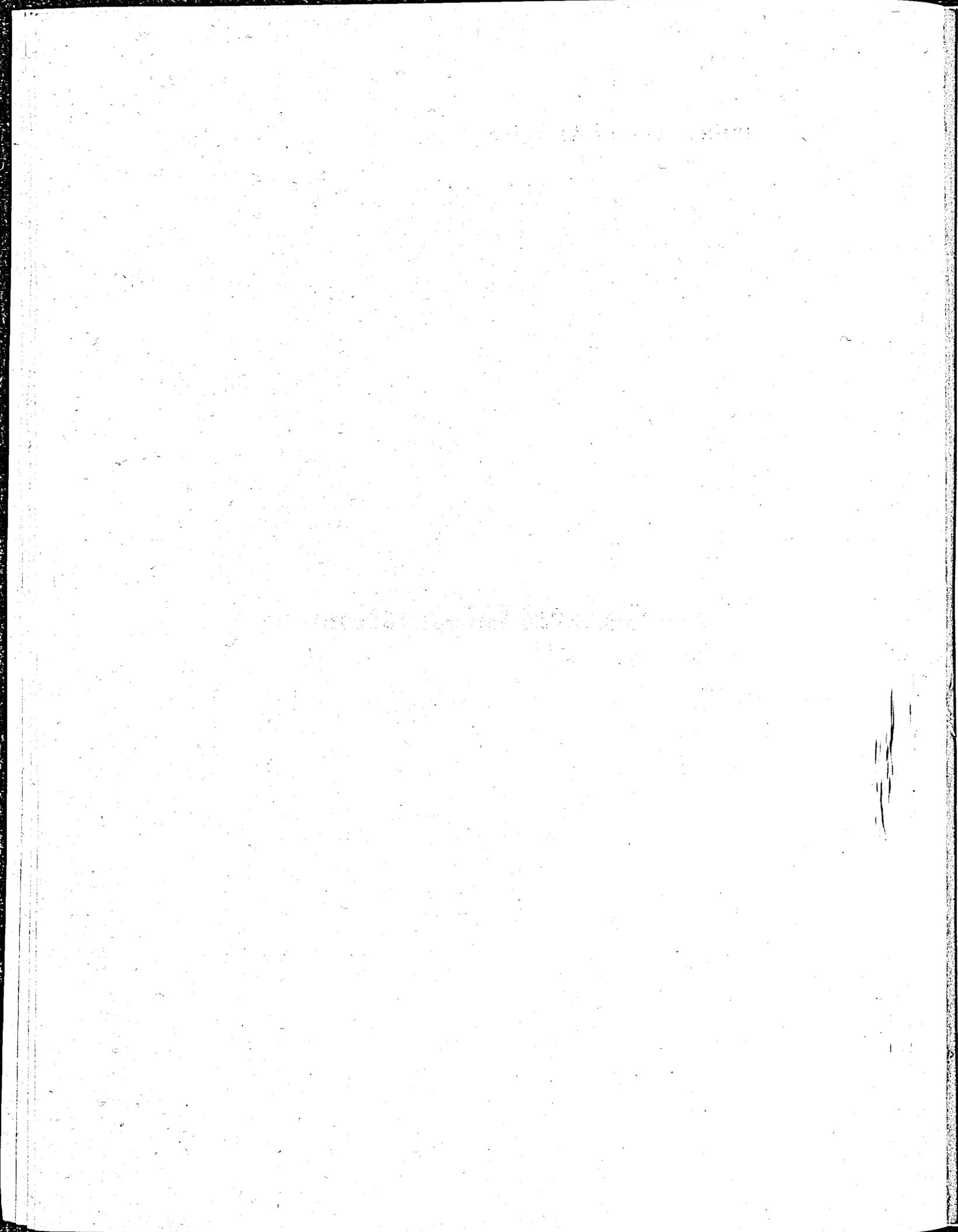
General Information

Background and Canadian Objectives 7
 Peacekeeping and Conflict Prevention 8
 Human Security and Human Rights 12
 Development and Poverty Reduction 14
 Other Current UN Issues and Initiatives 15

16143780 (e) b3697587
 16143790 (e) b3697599



General Information



Background and Canadian Objectives

Proposed by UN Secretary-General Kofi Annan to articulate a vision of the United Nations for the 21st century, the United Nations Millennium Summit will be held Sept. 6–8, 2000, in New York. Prime Minister Jean Chrétien will attend, along with some 170 heads of state or government.

There will be two daily plenary sessions, each featuring about 30 speakers. As well, the summit will feature four roundtable sessions, each chaired by a national leader. All sessions will be closed to the media and the public.

Canada's Prime Minister will deliver a plenary address on Sept. 7 and will participate in a roundtable discussion and a Security Council summit.

Canadian objectives are to

- press for strong reaffirmation of the overall objectives of the United Nations and ensure its global leadership role in promoting international peace and security;
- reaffirm Canada's support for multilateral approaches to global problems and seek to make the UN more relevant to the needs of the 21st century, through UN reform and revitalization;
- uphold the Secretary-General's report, *We the Peoples: The Role of the United Nations in the 21st Century*, as a blueprint for addressing the challenges of globalization and for promoting human security and sustainable development; and
- reassert the leadership role of the Security Council and seek to improve its effectiveness in conflict resolution and peacekeeping, particularly in Africa.

Peacekeeping and Conflict Prevention

In 1999, UN Secretary-General Kofi Annan called upon member states to nurture a “culture of prevention.” While possessing the tools required for conflict prevention, the UN and the Security Council need a vision and political will to use these tools. Effective conflict prevention means expanding the definition of security to include threats to human security — protection of civilians in situations of armed conflict, peace-support operations, war-affected children, strengthening peacekeeping, and an increasing number of other humanitarian considerations.

The international criminal tribunals for Rwanda and the former Yugoslavia show that there is accountability for war crimes and crimes against humanity. Setting up the International Criminal Court will be an even more powerful deterrent. An enhanced UN focus on conflict prevention would complement efforts being made in other international forums, such as the G-8, the group of eight leading industrial and democratic nations. In Japan in July 2000, G-8 leaders and foreign ministers introduced a comprehensive initiative that included curbing illicit diamond flows and illicit transfers of small arms; strengthening compliance with sanctions; focusing on war-affected children; enhancing the UN’s capacity in the area of civilian police; and improving the structure of development policies.

Canada believes the UN in general, and the Security Council in particular, must be more inclusive in its deliberations and flexible in its meeting formats. Canada has repeatedly called on the UN to enhance its capacity to react rapidly to crises, and Canada strongly welcomes the Secretary-General’s initiative to establish a high-level panel to review all aspects of UN peace operations. Stressing that the International Criminal Court will be a major step toward genuine international accountability, on July 7, 2000, Canada ratified the statute creating the court. Canada has called upon the Security Council to make greater use of targeted sanctions as a preventive measure and has identified corporate social responsibility as an issue requiring the attention of G-8 foreign ministers.

Protection of civilians

Although numerous provisions in international law prohibit attacks against civilians in situations of armed conflict, attacks are often carried out without consequence to the perpetrators. In his report for discussion at the UN Millennium Summit, *We the Peoples: The Role of the United Nations in the 21st Century*, the Secretary-General stresses the need to strengthen adherence to international human rights and humanitarian law, to end the culture of impunity for attacks against civilians, and to devise protection strategies to meet changing needs. The Secretary-General also underscores the need to strengthen peace operations, to improve sanctions, and to stem the proliferation of small arms.

Canada has pursued the issue of protecting civilians by taking action at the General Assembly, the Human Security Network, specialized UN agencies, regional organizations, international non-governmental organizations (NGOs), and groups such as the G-8. In February 1999, while holding the presidency of the Security Council, Canada sponsored two open briefings on protecting civilians. In September 1999, Canada drafted Security Council Resolution 1265 on protecting civilians in armed conflict. On April 19, 2000, the Council adopted Resolution 1296. Prepared by Canada, Resolution 1296 concentrates on key recommendations related to physical protection emanating from the Sept. 8, 1999, Report of the Secretary-General and ensures that provisions related to the protection of civilians will be included in reports to the Security Council. Canada is also preparing for Council members a checklist with relevant provisions from resolutions 1265 and 1296. These would be taken into account each time the Council considers formal action.

Canadian efforts have brought Security Council members face to face with key humanitarian and human rights officials to an unprecedented degree. The Under-Secretary-General for Humanitarian Affairs has briefed the Council five times since January 1999. Heads of key UN agencies and the Secretary-General's special representative for children and armed conflict have also spoken at the Security Council. In September 1999, the High Commissioner for Human Rights made a first appearance before the Council. And, at Canada's request, the Assistant Secretary-General and Special Advisor on Gender Issues participated in a Security Council debate on Afghanistan, focusing on the human rights and humanitarian situation.

Peace-support operations

Currently there are 19 United Nations peace support operations with about 36,600 personnel. Over 6,000 police are deployed in UN missions, 33 per cent of all UN peacekeepers. The UN has requested about 8,900 police peacekeepers, but has been unable to fill all the positions. Some 5,000 civilians work for UN peace support operations, of whom 3,500 are professional international staff. Slightly more than 100 of the international staff are Canadians. These figures do not include those who may have been hired by UN agencies to work within a peace-operation theatre.

Canada has a long history of participation in peacekeeping and is respected for the quality of its personnel and its leadership in peacekeeping policy. As of early July 2000, Canada was the 27th largest contributor of peacekeeping personnel to the UN. (This does not include 1,700 peacekeepers under NATO command in Bosnia.) Canada has 118 officers deployed on missions around the world and ranks 12th on the list of police peacekeeping contributors. As well, 2,730 Canadian Forces personnel participate in other peace-support operations.

Seeking to expand into new areas of peacekeeping, such as the deployment of police and experts, Canada is improving its capacity to rapidly deploy high-calibre expertise and is exploring ways to improve specialized training. Canada has shown leadership in such areas as refugee camp security, the roles of armed and unarmed police, and rapid deployment. As a long-standing proponent of UN rapid reaction capacity, Canada supports efforts to create the Rapidly Deployable Mission Headquarters, participates in the Stand-by High Readiness Brigade, and has identified contributions to the UN Stand-by Arrangements System. Canada is active in efforts by the UN and the Organization for Security and Cooperation in Europe (OSCE) to improve their responsiveness, focusing on the review of UN hiring practices and the evolving OSCE REACT (Rapid Expert Assistance and Co-operation Teams) initiative.

War-affected children

The plight of war-affected children is one of the most devastating tragedies of the times: millions of children are caught up and scarred by the brutality of war and conflict. This includes children who have lost their limbs, their parents, their homes, their schools and the ability to play. It also includes an estimated 300,000 who have served fighting factions as soldiers, sexual slaves, or water carriers. The human security cause challenges the world to examine the issue of war-affected children from the perspective of those children.

Efforts have been made within the UN to strengthen international norms and standards. At the Security Council, Resolution 1261 of August 1999 and the earlier resolutions 1265 and 1296 propelled the UN to incorporate the rights and well-being of war-affected children into its work. The Special Representative of the Secretary-General on Children and Armed Conflict raised the profile of children's rights in conflict-affected areas with political leaders, NGOs, and domestic constituencies throughout the world.

Advocating a comprehensive approach to the plight of war-affected children, in April 2000 Canada and Ghana organized the Conference on War-Affected Children in West Africa. In Winnipeg in September 2000, Canada will hold the International Conference on War-Affected Children. Canada played a strong role in negotiating the Optional Protocol on Children in Armed Conflicts and, in June and July 2000, was the first country to sign and to ratify it. Canada is working to make this a mainstream issue within the UN system, the Organization of American States (OAS), the OSCE, the Organization of African Unity (OAU), and the Economic Community of West African States.

Through the Canadian International Development Agency (CIDA), Canada supports projects to help war-affected children in a number of areas. Through both Canada's peacebuilding and human security initiatives and local Canada Fund programs, the Canadian government is working with non-governmental organizations and local populations to reintegrate all children affected by armed

conflict. Canada participated in the African, Latin American, European, and Asian conferences on the use of child soldiers, which were organized by the international Coalition to Stop the Use of Child Soldiers. Within Canada, the government collaborates with a range of concerned citizens through the NGO-Governmental Committee on War-Affected Children, which is chaired by Canada's special adviser on children's rights.

The International Conference on War-Affected Children to be held in Winnipeg in September 2000 will be co-hosted by Canada's Foreign Minister and the Minister for International Cooperation. Foreign and other ministers, non-governmental organizations, business leaders, UN officials, and young people will attend.

The conference will assess the situation and prepare for the UN Special Session on Children in September 2001. Participants at the session will examine the many ways in which children have been affected — as refugees, internally displaced persons, victims of trauma and sexual exploitation, and as child soldiers. The gender impacts of conflict will also be reviewed.

Strengthening peacekeeping

Peacekeeping is facing new challenges. The United Nations must respond not only to more complex mandates and a growing demand for military personnel, but also to the need to deploy military and civilians in tandem in a timely and effective manner. In response to this need for reform, the Secretary-General commissioned a high level panel to review peacekeeping, which reported in late August 2000. Canada has worked closely with this panel and supports its strong recommendations for change.

Human Security and Human Rights

Canada's commitment to human security responds to new global realities. This constitutes a major and necessary shift in traditional approaches to international relations and world affairs, which have long taken the state as the principal actor and object of concern.

As a member of the UN Security Council during 1999 and 2000, Canada has launched debate on such human security and human rights issues as physical and legal protection for civilians and the need for more ways to ensure humanitarian and effective sanctions. Canada welcomes and supports the emphasis on the individual in the UN Secretary-General's millennium report, *We the Peoples*.

Human rights are fundamental to human security. Promoting respect for human rights and fundamental freedoms is one of the goals set out in the UN Charter. From the start of his appointment, the Secretary-General undertook to make human rights one of the central pillars of the work of the UN. Since its 1948 Universal Declaration of Human Rights, the UN has adopted a series of conventions and declarations for protecting and promoting human rights. The International Covenant on Economic, Social, and Cultural Rights and the International Covenant on Civil and Political Rights, along with the 1948 Universal Declaration, form the International Bill of Human Rights. The Office of the High Commissioner for Human Rights, the UN body that serves as the focal point on human rights, has the job of making human rights a mainstream concern throughout the UN system.

Canada is a recognized leader on many human rights issues at the United Nations and has recently been re-elected to the Commission on Human Rights. Canada has led resolutions at the Commission on issues such as the human rights situation in Rwanda and in Sierra Leone, violence against women, war-affected children, mass exoduses, impunity, freedom of opinion and expression, and on the working group on the draft declaration on the rights of indigenous peoples.

Within the United Nations, Canada has advocated strengthening the UN human rights system, better co-ordination between the Office of the High Commissioner for Human Rights and other parts of the UN system, and more systematic integration of human rights with peace and security and development activities. Canada recognizes that all this will require more resources, particularly an increased budget for the agencies and mechanisms that comprise the human rights program.

Canada strongly supports and promotes democracy and is increasingly called upon to assist in various aspects of the democratic process, particularly in young and emerging democracies. Canada's response has primarily been through development assistance in the following areas: elections, institutional strengthening, legal reform, police training, and strengthening civil society. Canada has also participated widely in electoral observation missions mounted by such international organizations as the OAS, the Organization for Security and Cooperation in Europe, the Commonwealth and la Francophonie.

Development and Poverty Reduction

Despite progress, 1.2 billion people still do not have their basic human needs met and live on less than a dollar a day. Another three billion exist on less than two dollars a day. The hardships of poverty, including hunger and disease, are frequently accompanied by war, violence, exploitation, corruption, poor government, and environmental degradation.

As a result, the United Nations Millennium Summit can be expected to give considerable attention to poverty reduction and development. The Secretary-General's millennium report, *We the Peoples*, calls for increased official development assistance (ODA), broader debt relief, and improved access to world markets for the products of developing countries.

The Canadian ODA budget is about \$2.5 billion, 0.28 per cent of Canada's gross national product. This is close to Germany's 0.26 per cent and the United Kingdom's 0.23 per cent.

The Heavily Indebted Poor Countries (HIPC) debt relief program, led by the International Monetary Fund, involves a variety of international institutions and individual countries. It calls for faster, deeper and broader debt relief with savings closely tied to greater social spending through a poverty reduction strategy to be developed by HIPC governments in co-operation with civil society and international financial institutions.

At their summit in Okinawa in July 2000, leaders of the group of eight leading industrial and democratic nations, the G-8, recognized the need for timely debt relief under the HIPC initiative and reconfirmed their commitment to accelerate this relief as much as possible, as long as the receiving countries used their savings to reduce poverty and achieve good governance.

Canada has contributed \$150 million to the World Bank's HIPC Trust Fund and \$65 million to the IMF's Poverty Reduction and Growth Facility/HIPC Trust Fund.

In addition, the Canadian debt initiative will forgive 100 per cent of the debt of qualified HIPCs who show they can use these cost savings productively. The objective is to effectively eliminate the debt. Meanwhile, Canada has written off nearly all official development assistance (ODA) debts owed by HIPC countries and has provided all of its ODA in grant form since 1986. The ODA debt writeoff totalled \$900 million. The only HIPC country whose ODA debt remains is Burma.

Other Current UN Issues and Initiatives

Finances

The UN financial situation remains precarious. This affects many programs, including essential Security Council operations. As of June 2000, member states' outstanding contributions to the UN approached \$3 billion US.

Canada is the 7th largest contributor to the UN regular budget and its assessed contribution to that budget for 2000 is \$28.6 million US (about \$41.5 million Cdn). Canada pays its UN dues on time, without conditions, and has no outstanding contributions. As of January 2000, Canada was one of 43 member states to have fully paid their 2000 regular budget assessment.

The UN regular budget scale of assessments was created in 1946, based on "capacity to pay." This is measured by member states' share of world gross national product (GNP). Only the United States is subject to the current ceiling of 25 per cent. In March 2000, when the UN 5th Finance Committee commenced deliberations, 12 scale scenarios were presented. A decision by the UN General Assembly on a new scale of assessments for the period 2001–2003 is not expected until December 2000.

Canada is prepared to participate in negotiations of a new scale of assessments and supports a review of the scale for peacekeeping activities. Its share of peacekeeping expenses is the same as for the UN regular budget (2.732 per cent). Canada supports a continued substantial peacekeeping premium for permanent members of the Security Council, to reflect their special responsibility in maintaining international peace and order.

Treaty initiative

In his millennium report, *We the Peoples*, Secretary-General Kofi Annan invites "all governments that have not done so to sign and ratify the various conventions, covenants and treaties which form the central corpus of international law."

To facilitate this initiative, the UN Secretariat has prepared a list of 25 core treaties, representing of the organization's key objectives. As of July 7, 2000, Canada has signed and ratified 18 of the 25 treaties. The remaining seven are under active consideration, in consultation with the provinces. Some require changes to domestic legislation.

Three have been signed, but not ratified:

- Convention on the Safety of the UN and Associated Personnel

- International Convention on the Suppression of Terrorist Bombings
- Kyoto Protocol

Four have not been signed nor ratified to date:

- Second Optional Protocol to the International Covenant on Civil and Political Rights aiming at the abolition of the Death Penalty
- Optional Protocol to the Convention on the Elimination of All Forms of Discrimination against Women
- Draft Optional Protocol to the Convention on the Rights of the Child on the sale of children, child prostitution and child pornography
- International Convention on the Protection of the Rights of all Workers and their families

UN Global Compact

The Global Compact, launched by the UN Secretary-General in January 1999 at the World Economic Forum in Davos, Switzerland, calls on world business leaders to adopt a set of nine principles based on the Universal Declaration of Human Rights, the Rio Declaration on the Environment, and the International Labour Organization's Declaration on the Fundamental Principles and Rights at Work.

The Global Compact aims to create an entry point for business support of UN goals and to incorporate a broader perspective into UN policy making. Participating businesses are asked to publicly express support for UN goals, to post on the Web site of the UN Global Compact an example of progress on implementing the principles, and to undertake joint activities with the UN. In a series of meetings conducted by the Global Compact team, the business community, labour organizations and civil society expressed support for the broad principles and objectives of the Global Compact.

Canada supports the Secretary-General's initiative and has advocated increased attention to corporate social responsibility at the international level. There was limited participation by Canadian industry at a July 2000 meeting, although Canadian company Placer Dome was represented by senior management. A few international non-governmental organizations (NGOs) with Canadian affiliates were present, as well as the International Confederation of Free Trade Unions and the Trade Union Advisory Committee, of which the Canadian Labour Congress is a member. The Canadian government was represented by the Permanent Mission of Canada to the United Nations in New York.

Active partners in the Global Compact include the International Chamber of Commerce, the International Confederation of Free Trade Unions, Amnesty International, Human Rights Watch, and the World Wildlife Federation. Some 11 business associations and seven NGOs have become Global Compact partners. The role of government in the Global Compact is currently undefined, although the governments of companies participating in the July meeting attended as observers.

At a July 2000 UN meeting, the Secretary-General outlined three steps for future action:

1. identifying and publicizing good practices in implementing the Compact's principles;
2. taking advantage of the expertise and partnership potential of UN agencies in the field; and
3. emphasizing transparency and accountability.

International Criminal Court

On July 17, 1998, the Statute of the International Criminal Court (ICC) was adopted by the Diplomatic Conference in Rome. The ICC Statute will enter into force once it has been ratified by 60 states. To date, 14 have ratified and 98 have signed. Many states have indicated that they will ratify in 2000 and 2001. The ICC will complement national courts and will exercise jurisdiction only where national courts are unable or unwilling to bring transgressors to justice. The ICC will have jurisdiction over genocide; crimes against humanity; war crimes; and the crime of aggression, once a suitable definition is adopted.

Canada has been central in efforts to establish the ICC. Canada signed the ICC Statute on December 18, 1998. It was the first country to adopt comprehensive implementing legislation and it ratified the statute on July 7, 2000. With Canadian officials working in many forums to encourage widespread support for the International Criminal Court, Canada is launching an "ICC campaign" in the fall. The Canadian Ambassador to Sweden chairs the ICC Preparatory Commission (PrepCom).

On June 30, the PrepCom adopted both the Rules of Procedure and Evidence and the Elements of Crimes. Stating that it could not support a court that might take jurisdiction over a U.S. national, the United States voted against the ICC Statute in Rome in 1998. Nonetheless, it has worked within the PrepCom toward establishing a rule of procedure. While Canada and other states recognize that U.S. involvement in the ICC is very important, Canada could not accept a rule that

would allow a special exemption for U.S. nationals. In the end, a compromise rule was adopted that did not undermine the statute and did not provide for an exemption, but did allow the U.S. to remain involved in ICC discussions.

Gender equality

UN world conferences on women have contributed to the progressive strengthening of the legal, economic, social and political dimensions of the role of women. The most recent event was a Special Session of the UN General Assembly in June 2000 to review and appraise the 1995 Beijing *Platform for Action*. Canada chaired negotiations and co-ordinated on behalf of several like-minded countries.

The UN has adopted a dual strategy approach to gender equality: targeted policies and programs for women and girls in conjunction with making a gender perspective a consideration in all UN activities. Despite this progress, the Secretary-General's millennium report highlights gender equality concerns, including the need for governments to narrow the gender gap in education. The feminization of poverty and violence against women are the focus of the upcoming World March of Women, organized by the Federation des Femmes du Quebec, which will culminate at the UN General Assembly on Oct. 17.

The equality of women is a fundamental element of Canada's foreign and domestic policies and of its overseas development assistance policy. Priorities for Canada at the UN include intensifying efforts to integrate women's rights into the UN system, promoting activities to eliminate violence against women, and increasing women's participation in decision making. Canada has supported a range of initiatives, including drafting a resolution to treat gender as a mainstream issue in the UN system. The resolution was adopted by consensus in 1997.

Canada was instrumental in the development of the UN Declaration on the Elimination of Violence Against Women, adopted by the General Assembly in 1993, and in securing the position of UN special rapporteur on violence against women in 1994. Within the UN, a longstanding Canada-Australia-New Zealand resolution at both the General Assembly and the Commission on the Status of Women encourages improving women's status in the UN Secretariat. Canada will take the lead on this resolution at the 55th session of the General Assembly. Canada was also key to ensuring the inclusion of a detailed list of gender-based crimes in the International Criminal Court Statute.

Transnational organized crime

The UN Convention against Transnational Organized Crime is a major UN initiative that includes obligations in such areas as money laundering, corruption, legal aid and extradition, police co-operation, and training. The agreement is

supplemented by three draft protocols dealing with illicit manufacture of and trafficking in firearms; smuggling of migrants; and trafficking in persons, especially women and children.

Negotiations on the agreement were completed at the end of July 2000. Protocol negotiations are expected to be completed by the end of October 2000. A signing ceremony is scheduled for Dec. 12–15, 2000, in Palermo, Italy.

The agreement likely will not require significant changes to Canadian legislation. The UN will undertake a program of technical assistance for countries which might have difficulty implementing the agreement and will be looking to developed countries to contribute to those efforts.

Terrorism

Canada strongly supports international efforts to eliminate terrorism, but believes that counter-terrorism actions must be consistent with human rights, the rule of law, and protection of fundamental freedoms. Canada has signed 12 and ratified 10 international counter-terrorism agreements. To ensure compliance with UN declarations and G-8 recommendations, Canadian officials have been reviewing Canada's domestic policies on countering terrorism and curbing support for terrorists. Canada is working with its G-8 partners to promote adherence to all of the current counter-terrorism conventions through a joint initiative recommended by the G-8 Counter-Terrorism Experts Group.

The recently negotiated Convention for the Suppression of the Financing of Terrorism, was signed by Canada on Feb. 10, 2000. Negotiations on the Convention on the Suppression of Nuclear Terrorism, proposed by Russia, are still at an impasse over its military exemption clause. The UN Sixth Committee will start its September 2000 session with a two-week working group to consider an agreement proposed by India, the Comprehensive Convention for the Suppression of Terrorism. Canada cautiously supports this initiative but, like its G-8 partners, is concerned that the group may become sidetracked into discussing virtually non-resolvable issues, such as defining terrorism.

Drugs

There are three UN agreements on drug control, signed in 1961, 1971 and 1988. In June 1998, at the 20th Special Session of the United Nations General Assembly on the World Drug Problem, Canada and the other countries agreed to a political declaration calling for strengthened international co-operation in fighting drug abuse and illicit trafficking.

Through the political declaration, leaders agreed it was possible to reach the goals of reducing demand and supply for drugs within the declared time frames of 2003 and 2008. They also agreed to plans setting out commitments to strengthen international co-operation in the areas of controls on precursor chemicals, amphetamine-type stimulants, and money laundering; judicial co-operation; demand reduction; and alternative development.

The Canadian domestic drug strategy is a balanced one which seeks to place equal weight on demand reduction and enforcement. Canada is in the process of implementing regulations to meet the requirements of the 1971 and 1988 agreements.

Notes